



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2026-122

Conseil municipal du 28 septembre 2026

Présents : ORHON Rémy, LOIRAT Mireille, CAILLET Florent, COTTINEAU Mélanie, KERVADEC Renan, RICOUL Audrey, BOUYER Arnaud, GOISET Monique, VIEAU André-Jean, RIALET Myriam, AUNEAU Olivier, GOUDE Patrice, BILLEY Bernadette, CUSSONNEAU Anne-Sophie, CADOREL Laure, STADELMANN Francky, BOYER Bertrand, DESMONTS Olivier, MOUTEL-COCHASIS Marine, PARNET Sylvain, TERROM Séverine, ROYER Etienne, LETELLIER Karine, AUBRY Julie, BERLIOZ Déborah, ONILLON Jean-Michel, CHAUVET-GUERIN Aurélien, TERRIEN Alex, POIRIER Nathalie, RAYMOND Nicolas, JUTEAU Antoine, DANIEAU François, PINET Nora, ZAREMBA Jean-François

Excusée(s) : BILLARD Catherine

Pouvoirs : BILLARD Catherine à Nathalie POIRIER

Secrétaires séance : Renan KEVADEC et Antoine JUTEAU

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents ou représentés : 35

Date de la convocation : 22/09/2026

Date de la publication : 30/09/2026

2026-122 SOLIDARITE - ADHESION AU GERONTOPOLE DES PAYS DE LA LOIRE

Rapporteuse : Mélanie COTTINEAU

Le Gêrontopôle des pays de la Loire est une association née en 2010, qui a réuni le Conseil Régional, les CHU Nantes et Angers, la CCI régionale, sous l'impulsion du professeur Berrut, qui constatait les carences en prévention et leurs impacts sur la santé.

La perspective de la transition démographique avec un pic en 2027 et la multiplication par 2 des plus de 80 ans (notamment des femmes), engage un changement de rapport de proportion de la part des seniors par rapport au reste de la population.

La réponse va forcément devoir être globale pour améliorer la qualité de vie de ceux qui vieillissent, malgré des situations très hétérogènes. Les réponses à faire émerger pour permettre une prévention de ce "Mamy boom" impacte tous les champs de politique publique : mobilité, culture, urbanisme...

Au regard de l'enjeu que représente une collaboration entre les acteurs territoriaux sur la question de l'adaptation de la société au vieillissement de la population, il est indispensable de développer une ambition commune afin d'ajuster l'évolution de nos politiques publiques à intégrer les conséquences de l'augmentation de la population de plus de 60 ans.

Adhérer au Gérontopôle permet de :

- Rejoindre une communauté transversale d'acteurs publics et privés engagés pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées et agir collectivement sur l'ensemble du territoire ligérien.
- Partager et acquérir de l'information, accéder et mobiliser des compétences pluridisciplinaires : médicales, sociales, techniques, sociologiques, juridiques liées à la longévité et à l'autonomie sous toutes leurs formes (colab'innov, centre de ressources et d'expertises...)
- Développer un réseau d'acteurs du vieillissement et de le coordonner pour trouver des réponses pertinentes et innovantes à la préservation de l'autonomie
- Bénéficier de l'observatoire territorial du vieillissement (Cart'Age), développé par le Gérontopôle des Pays de la Loire, dans le souci de :
 - o Développer le travail d'analyse et de prospective indispensable pour mener la démarche ville amie des aînés en explorant les dynamiques du vieillissement à différentes échelles territoriales (conditions de vie, besoins et vulnérabilités des populations).

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le Gérontopôle des Pays de la Loire dispose par ailleurs de 3 référents formés à l'accompagnement des collectivités vers le label Ville amie des aînés ;

CONSIDERANT que la démarche a vocation à nous permettre d'obtenir une vision claire et approfondie des enjeux liés à l'avancée en âge pour éclairer nos décisions et renforcer nos stratégies locales ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre en compte le tarif de cotisation au Gérontopôle pour l'année 2026 ;

Après avis de la commission solidarité santé action sociale du 09 septembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 0

Exprimés : 35

Pour : 35

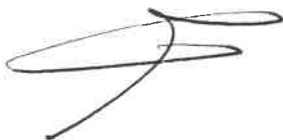
Contre : 0

ADHERE à cette association pour une adhésion annuelle de 1422,00€ TTC pour 2026.

DESIGNE la Directrice du CCAS comme représentant de la collectivité dans cette association.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Les secrétaires de séance,
Renan KERVADEC



Le Maire,
Rémy ORHON

Antoine JUTEAU



Publication sur le site internet le : **29 SEP. 2026**

Transmission au contrôle de légalité le :

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.